

Tél. 04.98.11.84.40
N° R.C.S. : FREJUS 783 073 570 – Capital : 575.962 €



LE MOT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame, Monsieur, Chers sociétaires,

Le Conseil d'Administration prépare activement la prochaine Assemblée Générale qui va, pour la première fois, donner lieu à un vote électronique sur les résolutions qui vous seront proposées.

Nous rappelons que le vote ne sera ouvert qu'à l'issue de la réunion, ce qui permettra à chaque sociétaire de voter en ayant obtenu toutes les explications souhaitées et d'avoir une meilleure connaissance des candidats aux postes d'administrateurs-cogérants.

Trois postes seront à pourvoir pour un mandat de trois ans et notre collègue Jane RADCLIFFE sera candidate à un nouveau mandat pour l'un de ces postes.

Un poste sera à pourvoir pour un mandat de un an et notre collègue Pascal TEITE sera candidat pour ce poste.

Le Conseil d'Administration espère des candidats ayant une compétence juridique, mais aussi des candidats avec une aptitude à la communication.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 29 avril dernier délai.

Le Conseil d'Administration finalise un plan pluriannuel d'investissement qui vous sera soumis, ainsi que les moyens de financement à mettre en place pour le réaliser.

Pendant plusieurs années, le résultat financier qui vous était présenté ne reflétait pas la réalité, dans la mesure où les excédents constatés étaient immédiatement dépensés pour aboutir à un résultat proche de zéro.

Le Conseil d'Administration a cette année lui aussi utilisé une partie de ce résultat pour financer les investissements urgents en termes de sécurité.

Cette procédure n'est pas satisfaisante, échappant à tout contrôle de l'Assemblée Générale, aussi une résolution va vous être proposée pour permettre au Conseil d'Administration d'utiliser l'excédent constaté par anticipation, uniquement à hauteur de 50% de son montant et de rendre compte des dépenses ainsi réalisées.

Une réflexion est en cours sur une modification du statut fiscal du Domaine qui ne donnera pas lieu à une résolution cette année compte tenu de sa complexité, toutefois des explications complètes et un point d'étape vous seront donnés lors de l'Assemblée Générale.

La saison s'annonce et vous trouverez ci-dessous les principales dates à retenir pour cet été.

Nous espérons pour toutes et tous d'excellents séjours dans notre beau domaine.

Le Conseil d'Administration

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES 2, 3 ET 4 MARS 2022

(les comptes rendus sont consultables dans leur intégralité au mas administratif, sur rendez-vous)

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE :

- **Le Conseil d'administration a validé le compte rendu du Conseil d'administration du 28 janvier 2022.**
- **Date du prochain Conseil d'administration** : les 27, 28 et 29 avril
- **Dématérialisation du vote.**

Le Conseil d'Administration a retenu pour la mise en place du vote électronique la Société Alpha-Vote. Afin que le Domaine puisse vous envoyer vos prochaines convocations aux assemblées générales par lettres recommandées en version électronique, il a l'obligation, au préalable, de demander à chaque associé son consentement.

En conséquence, un imprimé de demande de consentement vous a été adressé par voie postale. Il doit nous être retourné pour le 30.04.2022 au plus tard. Dans le cas où vous ne l'auriez pas reçu, nous vous invitons à nous contacter.

- **Point sur la réorganisation informatique.**

Après étude, le Domaine peut conserver le matériel actuel et procéder à une mise à jour de ce dernier.

- **Point sur les transferts de parts.**

Comme il le fait à chaque réunion, le Conseil d'Administration a examiné les différents dossiers de transferts de parts.

TRAVAUX :

Le Conseil d'administration a examiné une liste des travaux à réaliser avant la saison et avant l'assemblée générale 2022.

Sur les disponibilités dégagées au 31.12.2021, une somme de 150.000 € est utilisée pour des aménagements urgents et de sécurité.

- **Point sur le dossier Gonfaron.**

Notre prestataire Hydratec nous a remis un avant-projet qui respecte notre demande de limiter la hauteur des murs de protection à 1,50 mètres.

Un démarrage des travaux est prévu début 2023 et leur clôture pour la fin d'année 2025, sauf imprévus, ce retard étant lié à la lourdeur des procédures administratives

Des opérations de piquetage (repérage) vont être effectuées pour permettre aux associés de se rendre compte de l'impact de l'emprise sur leur parcelle.

- **Point sur l'aménagement de l'entrée du Domaine et les contrôles.**

Une étude a été réalisée et soumise au Conseil d'Administration. Elle servira de base à l'appel d'offres qui sera lancé pour ces travaux. Idéalement les travaux devraient être terminés début 2023.

- **Plan pluriannuel d'investissements.**

Le plan pluriannuel sera présenté aux associés lors de l'assemblée générale 2022 et sera accompagné d'un plan de financement détaillé.

DELEGUES DE HAMEAUX :

- **Réunion supplémentaire :**

Une réunion supplémentaire avec les Délégués de hameaux sera organisée le 2 mai à 10 h 30 à la salle « Auberge ».

SECURITE :

➤ **SECURITE INCENDIE :**

- **Mise en place de la procédure à suivre en cas d'évacuation.**

Un document sur la procédure à suivre par le Conseil d'administration en cas d'évacuation est en cours de préparation. Cette procédure sera également rappelée aux Délégués de hameaux.

- **Compte rendu de la réunion avec la mairie concernant l'arrêté sur les campings.**

Il nous a été indiqué que nous étions correctement équipés en cas d'incendie et que les consignes à tenir en cas de sinistre ou d'évacuation étaient très bien définies.

- **Installation de la sonorisation dans le Domaine.**

Une étude est en cours pour la mise en place d'un système de sonorisation en cas d'évacuation. Ce dernier viendrait en complément du système actuel, à savoir alerte par sirènes et par SMS à tous les associés.

- **Exercice avec les Sapeurs-Pompiers de Fréjus.**

Un exercice « grandeur réelle » aura lieu au mois de juin.

- **Remplacement des extincteurs**

Le Conseil d'Administration a validé le remplacement par la société EUROFEU de 200 extincteurs + housses

- **Contrat d'entretien des bornes d'appel de secours des mas sanitaires.**

Le Conseil d'Administration a validé la proposition de la société RTS Communication.

ANIMATION DU DOMAINE :

- **Baux saisonniers** : Le Conseil d'administration a une nouvelle fois examiné les baux saisonniers.

Le Conseil d'administration a répondu favorablement à de nouvelles propositions avec, la mise en place temporaire d'un carrousel pour le plus grand bonheur de vos enfants et petits-enfants, des cours particuliers de Tennis, du Yoga, de la location sur place d'engins électriques (vélos, trottinettes etc...).

- **Animations / évènements.**

- **Espace aquatique** : Pour des questions d'hygiène et afin de permettre une régénération de l'eau, le Conseil d'Administration a décidé de maintenir la fermeture de l'espace aquatique entre 14 h et 15 h.

Nouveau : un visiteur pourra accéder à l'espace aquatique muni d'un ticket « visiteur » gratuit, daté du jour. Ce dernier lui sera remis par le gardien de l'entrée contre dépôt de sa pièce d'identité et en présence de l'associé visité.

- **club des jeunes** : Une première série d'équipements sera mise en place cette année (chaises, bancs, frigo, jeux en extérieurs).

- **Soirées piscine** : Deux soirées piscine seront organisées de 21 h à 23 h chaque semaine.

- **Cinéma** : Ouvert du 14.06 au 8.09, le cinéma fonctionnera tous les jours, du 8.07 au 28.08 et seulement le lundi, mercredi et vendredi en dehors de cette période.

- **Bals** :

* Organisé par Intermède (buvette) : le 13.07 avec le DJ Davy RONGERE.

* Organisé par le Domaine : les 20.07 et 15.08 avec l'orchestre Memories06.

- **Pique-niques** : Organisés par le Domaine : les 27.07 et 21.08 avec l'orchestre Objets trouvés.

- **« Le Domaine a d'incroyables talents »** : Cet évènement qui avait fait l'objet d'un appel à candidatures dans un précédent Flash n'a pu avoir lieu faute d'inscriptions. Pensant que l'idée d'un concours puisse être à l'origine de ce manque d'engouement, le Conseil d'Administration a décidé de faire une nouvelle tentative en insistant sur le fait qu'il ne s'agira pas d'un concours, mais tout simplement d'une soirée conviviale à la Chapelle du Domaine au cours de laquelle des volontaires de tous âges préalablement inscrits pourront partager leur talent (chant, danse, théâtre etc...).

Pour vous inscrire il vous suffit de nous adresser un e-mail à l'adresse judith.piovetti@pindelalegue.fr en nous précisant votre nom, prénom, âge, votre statut (associé, ayant-droit, locataire, invité), les informations concernant votre séjour au Domaine (date de début et de fin de séjour, adresse de la parcelle) et enfin le talent qui vous amène à participer à cette soirée.

- **Nouveautés dans les animations.**

- Deux soirées avec spectacle de clown, ventriloque et magie seront organisées par l'association Intermède au cinéma plein air du Domaine.

Le Conseil d'administration souhaite faire un effort particulier en direction des jeunes.

PERSONNEL :

- **Réorganisation des Services.**

L'organigramme hiérarchique du personnel a été modifié et validé par le Conseil d'Administration.

- **Point sur les recrutements des saisonniers.**

Les recrutements ont bien avancé. Les candidats seront très prochainement informés de la suite donnée à leur candidature, mais d'ores et déjà un animateur-coordonateur a été embauché.

FINANCES :

- **Fiscalité.**

1°) Recours TVA.

Maître NAHON a transmis au tribunal administratif de Toulon son mémoire définitif en réplique à celui de l'administration fiscale.

2°) Droit des sociétés.

Le Domaine a demandé au Cabinet WABG avec l'aide d'un avocat spécialisé en droit immobilier, de réfléchir à un changement de structure juridique de la SCI et de nous proposer une éventuelle solution permettant de résoudre le problème de la taxation à la TVA.

- **Solde des Associés.**

Il ressort qu'à la date du 31 décembre 2021, le nombre d'associés défaillants qui ne sont pas à jour de leurs charges représente un montant d'impayés de 271 092 € se répartissant ainsi :

- 18 dossiers avaient été transmis à l'avocat au 31/12/2020 (156 774 €) ;
- 3 dossiers ont été transmis à l'avocat en 2021 (27 821 €) ;
- 29 dossiers qui seront éventuellement transmis en 2022 (86 497 €) ;
- 1 dossier a été soldé en 2021 (18 447€).

Les associés qui ne sont pas à jour de leurs charges 2021 au 28 février 2022 recevront prochainement une lettre de relance leur demandant de régler leur solde sous 30 jours à compter de la réception du courrier, faute de quoi leur droit de jouissance serait suspendu au 1^{er} juillet 2022.

- **Préparation du budget 2022/2023.**

Les projets de budgets 2022 et 2023 qui seront proposés à l'Assemblée Générale seront arrêtés au prochain Conseil d'Administration.

L'attention est attirée sur les montants des factures à émettre qui concerne la facturation de l'eau et de la taxe de séjour aux associés qui représentent au titre de l'année 2021 : 395 685€

QUESTIONS DIVERSES :

- **Modifications du Règlement intérieur – partie administrative.**

Le Conseil d'Administration a apporté quelques modifications à ce document. Une fois validé, ce document sera soumis à votre approbation à l'assemblée générale du 13 août 2022.

- **Changement d'opérateur pour la fibre optique.**

Le Conseil d'Administration a décidé de changer d'opérateur au profit de SFR.

- **Audit réception du WIFI.**

Un audit sur les installations actuelles va être réalisé par un autre prestataire qu'Osmosis afin de relever les problèmes actuels rencontrés avec la WIFI.

- **Taxe de séjour pour les locataires.**

Il revient à l'associé qui loue son installation de procéder à la déclaration auprès de l'office de tourisme de la ville de Fréjus. La SCI se propose de mettre le formulaire déclaratif à la disposition des associés qui le souhaitent.

APPEL A CANDIDATURE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'Assemblée Générale du 13 août 2022, 3 postes seront à pourvoir pour 3 ans et 1 poste pour 1 an.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 29 avril 2022 au plus tard (toute candidature reçue postérieurement sera annulée).

Chaque candidat devra fournir un curriculum vitae, une profession de foi (1/2 page A4 maximum), une photo d'identité, son avis d'imposition à la taxe d'habitation 2021 pour sa résidence principale, un justificatif d'assurance RC et incendie pour ses installations au Domaine.

Il devra bien évidemment être associé, en règle avec les Statuts et le Règlement Intérieur et ne pas avoir d'autres mandats au sein de la S.C.I.

Le mandat d'Administrateur co-gérant est totalement bénévole et nécessite un investissement personnel important. Nous invitons les futurs candidats à prendre connaissance du R.I.C.A (Règlement Intérieur du Conseil d'Administration) sur le site du Domaine.

Le Conseil d'Administration proposera aux futurs candidats de signer, préalablement aux élections, une charte déontologique.

R A P P E L S

REMISE DU MACARON

Nous vous rappelons que les macarons ne seront délivrés que sur présentation d'une attestation fiscale et de l'assurance de vos installations (Taxe d'habitation principale et/ou Taxe d'habitation du Domaine adressée à votre résidence principale ou Impôts sur le revenu adressé à votre résidence principale uniquement).

Si vous ne pouvez justifier d'une résidence principale, vous serez concernés par la résolution 7 votée lors de l'Assemblée Générale du 14.08.2021 qui stipule « *un associé qui ne pourra justifier, par la production d'une attestation fiscale, d'une résidence principale extérieure au Domaine, sera sanctionné d'une pénalité mensuelle de 7 taux de base la première année, pénalité doublée chaque année jusqu'à régularisation.* »

PRE-ENREGISTREMENT ASSOCIES ET AYANTS DROITS

Dans le but d'éviter les files d'attente au mas administratif, nous vous encourageons à utiliser le pré-enregistrement des associés et ayants droits sur le site internet du Domaine à l'adresse www.domainedupindelalegue.fr,

Nous vous rappelons les 3 types d'opérations possibles avec ce système :

- 1 – Demande de macarons pour le véhicule avec lequel vous allez venir au Domaine.
- 2 – Demande de cartes de résidents pour vous-mêmes et vos ayants-droit inscrits dans les registres du Domaine.
- 3 – Inscription pure et simple pour un nouveau séjour au Domaine. De plus, n'hésitez pas à consulter l'aide en ligne qui se trouve dans la rubrique pré-enregistrement.

➤ **Nous vous rappelons, ci-dessous, la procédure à suivre pour vous connecter au site internet du Domaine :**

L'adresse du site internet est www.domainedupindelalegue.fr.

En en-tête du site, cliquez sur « connexion ». Il vous est demandé un « identifiant » et un « mot de passe ».

Concernant l'identifiant : saisissez votre nom de hameau, suivi du numéro d'îlot, par exemple : « acassi.01 » (bien mettre le point entre le nom du hameau et le numéro de l'îlot).

Attention : pour Rocco, écrire roco ; pour Bau Dou Ser, écrire bau.dou.ser.

Concernant le mot de passe : il s'agit du numéro général attribué à l'îlot, en 5 chiffres obligatoirement.

Saisissez votre numéro général en insérant des 0 (zéro) à gauche. Exemple : pour le numéro général 2430, écrire 02430 ; pour le numéro général 458, écrire 00458.

Vous pouvez changer ce mot de passe pour en avoir un plus personnel en suivant la procédure mentionnée à l'écran.

En cas d'oubli de ce mot de passe lors d'une nouvelle connexion, il vous suffira de cliquer sur « mot de passe oublié ».

Pensez à renseigner votre adresse e-mail afin que votre mot de passe puisse vous être renvoyé automatiquement.

Une fois connecté, cliquez sur INFORMATIONS, où vous pourrez lire les communications du Conseil d'Administration.

Pour recevoir des informations du domaine et participer au vote dématérialisé des futures Assemblées Générales, nous vous invitons à nous communiquer votre adresse courriel à : service.administratif@pindelalegue.fr en indiquant votre nom, prénom et numéro général.

Alerte des secours : Un émetteur récepteur d'alerte des secours est installé au niveau de chaque mas sanitaire. Ce dernier doit être utilisé en cas d'incendie ou d'incident grave. (voir « consignes de sécurité en dernière page du Flash)

Alarmes sirènes en cas d'évacuation : 1 sonnerie de 5 minutes. **Attention :** Chaque premier mercredi du mois à 12 h un test est effectué sur les sirènes : 1 sonnerie de 1 à 2 minutes. (voir « consignes de sécurité en dernière page du Flash)

Plan d'évacuation : Le Conseil d'Administration a décidé de modifier les points de regroupement des personnes évacuées. Le plan du Domaine sera mis à jour en conséquence et remis à chaque résident en deux exemplaires lors de la délivrance du macaron ; Un exemplaire que le résident devra conserver dans son véhicule et l'autre dans ses installations. Ce plan sera également mis à disposition des résidents dans différents points du Domaine et téléchargeable sur le site internet du Domaine.

Détecteur de fumée : Sa mise en place est devenue obligatoire dans les mobil-homes et caravanes depuis le 8 mars 2015. N'oubliez pas de changer les piles de l'appareil afin d'éviter, en votre absence, un déclenchement intempestif pouvant occasionner une gêne pour le voisinage.

Extincteurs : Le Domaine compte 1.200 extincteurs vérifiés chaque année et remplacés tous les 10 ans.

Assurances :

- Nous rappelons aux sociétaires l'obligation, chaque année lors de la remise du macaron, de nous présenter un justificatif d'assurance du ou des véhicules, accompagné de l'attestation d'assurance RC et incendie pour l'ensemble de leurs installations.
- A la demande de notre compagnie d'assurance, les sociétaires dont le deux-roues reste stationné au magasin, doivent chaque année nous communiquer leur attestation d'assurance en cours de validité pour le véhicule entreposé.

Mas sanitaires : Leur ouverture est prévue le 9.04.22. Ils fermeront comme d'habitude le 30.09.22.

Tri sélectif : Pour satisfaire aux enjeux écologiques du tri et du recyclage, mais également pour des raisons budgétaires, nous demandons aux associés de bien vouloir procéder au tri de leurs déchets. Un dépliant d'information est disponible au mas administratif.

Benne à « monstres » : Du 1^{er} avril au 31 octobre, le lundi et le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30 / du 1^{er} novembre au 31 mars, uniquement le vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.

Compteur eau : Chaque associé est responsable de l'entretien de son propre compteur et en cas de remplacement qui ne peut être décidé et réalisé que par le Domaine, les frais engagés sont facturés à l'associé concerné.

Entretien des installations : Nous vous rappelons que vous devez régulièrement procéder au nettoyage de vos parcelles et des aiguilles de pin sur le toit de vos installations.

Entretien PPRIF des parcelles : La date limite pour l'exécution de ces travaux par l'associé est fixée au 15.05. Néanmoins le Conseil d'administration accepte une tolérance jusqu'au 30.05. Passé ce délai, les travaux d'entretien sont réalisés par le Domaine, aux frais de l'associé concerné, sachant qu'au 15.06 tous les travaux doivent être terminés.

Fossés : Il est interdit de déposer les branches dans les fossés. Les sociétaires doivent entretenir les fossés en périphérie de leur parcelle.

Distribution du courrier et des colis postaux : La poste du Domaine est fermée au public entre le 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022. La distribution du courrier dans les boîtes postales s'effectue le mardi matin et le vendredi matin. Seuls les avis de passage pour les lettres recommandées et les colis sont distribués quotidiennement.

Traitement et maladie du palmier : Tout associé ayant sur sa parcelle un ou plusieurs palmiers doit se rapprocher des services techniques afin de recueillir les informations relatives au traitement, à l'abattage et à l'évacuation de palmiers malades. Seules les entreprises habilitées peuvent intervenir et en aucun cas les services du Domaine.

Les terrains militaires autour du Domaine sont interdits d'accès.

Antennes relais téléphoniques : A partir de juin 2022 il n'y aura plus d'antenne relai téléphonique « Orange » dans le Domaine. Le Conseil d'Administration a décidé de contacter les autres opérateurs pour connaître leurs intentions.

Blocs poubelles : Du vendredi 1^{er} octobre 2022 au 15 juin 2023, tous les containers, ordures ménagères et bacs jaunes ne seront plus regroupés sur le parking entre la Poste et l'Arboretum mais derrière les Tennis.

Stationnement des bateaux, camping-cars et remorques.

Le Conseil d'Administration décide d'étudier la matérialisation d'un certain nombre de places derrière les Petits Loups, réservées au stationnement de bateaux, camping-cars et remorques **durant la saison** et dans la mesure des places disponibles.

Véhicules « tampons » : Pour tous véhicules « tampons » sur parcelle, sans macaron et dont l'assurance n'est pas à jour ou inexistante, le Domaine demandera à l'associé concerné de communiquer par mail l'attestation d'assurance.

Animaux : Extraits du règlement intérieur (M.A.J en février 2019)

- **Animaux domestiques** : (article 6.4)

La présence des animaux domestiques est autorisée avec leur maître, à condition qu'ils soient vaccinés (tenir le certificat de vaccination à disposition) et qu'ils n'occasionnent aucune nuisance de quelque sorte que ce soit.

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits au Domaine.

Les chiens doivent être, en permanence, sous contrôle de leur maître, attachés ou tenus en laisse, voire muselés selon la législation. En aucun cas ils ne doivent être laissés seuls sur les îlots. Les propriétaires de chiens doivent prendre toute mesure utile pour empêcher les aboiements et manifestations sonores de leur animal (cf. Art. 6.4. c).

L'accès à l'espace nautique et aux aires de jeux leur est interdit (salubrité).

Les propriétaires sont tenus de ramasser les déjections de leurs animaux ; sanctions pécuniaires en cas de manquement. (cf. Art. 8.3).

Les animaux en divagation seront attrapés pour être remis au service départemental des fourrières.

Les chats : Nous rappelons qu'une campagne de stérilisation des chats errants est organisée toute l'année par des sociétaires bénévoles avec l'accord de l'administration du Domaine pour éviter une prolifération féline.

- **Animaux nuisibles** :

Suivant arrêté préfectoral du 30.05.2017, le sanglier est classé nuisible sur l'ensemble du département du Var.

A ce titre, toute personne surprise en train de nourrir un sanglier est passible d'une amende de 135 € appliquée par l'Office de la Faune Sauvage.

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- EN CAS D'INCENDIE -

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez les pompiers au 18 ou 112, prévenez le poste d'entrée (soit par téléphone en composant le 04.98.11.84.40, soit au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire). Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel.
- Identifiez-vous en donnant votre nom, l'adresse de votre parcelle dans le Domaine (nom de hameau + numéro).
- Communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre.
- Précisez s'il y a présence de victimes, l'état visuel des blessures ou brûlures.
- Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité de la parcelle sinistrée, utilisez les extincteurs et/ou les tuyaux d'arrosage.
- Dans la mesure du possible (ne mettez pas votre vie en danger), restez sur les lieux pour guider les secours et mettre en place un périmètre de sécurité.

- EN CAS D'INONDATION -

- Prévenez le poste d'entrée (soit par téléphone en composant le 04.98.11.84.40, soit au moyen de la borne d'appel située au bloc sanitaire). Ne raccrochez pas le premier, attendez la confirmation de votre appel.
- Communiquez le lieu, la nature et l'ampleur du sinistre.
- Précisez, s'il y a lieu, si des personnes doivent être prises en charge.
- Allez vous mettre à l'abri dans une lieu en hauteur.
- Ne traversez jamais une route ou un chemin submergés par l'eau.

- EVACUATION DU DOMAINE -

- L'ordre d'évacuation est donné par les sirènes du Domaine.
- Fermez les bouteilles de gaz, coupez l'électricité.
- Fermez les portes et les fenêtres de vos installations pour éviter les vols et la propagation de l'incendie ou des fumées à l'intérieur des mobil-homes ou caravanes.
- ATTENTION ne pas fermer l'eau sur la parcelle, laissez à disposition les tuyaux d'arrosage.
- Emportez papiers d'identité, carnets de santé, médicaments d'urgence, chaussures, vêtements et boissons.
- Evacuez le Domaine avec les véhicules sans remorque en suivant les circuits balisés.
- Suivez les directives données par le personnel de sécurité ou les services publics.
- Toute personne présente dans le Domaine doit obligatoirement évacuer sous peine de sanction.
- Dans le cas où un résident prend en charge une ou plusieurs personnes, (enfants, ou personne handicapée), il lui est demandé d'en informer le poste d'entrée pour le signaler.

CORONAVIRUS - COVID 19

NOUS VOUS REMERCIONS DE BIEN VOULOIR RESPECTER TOUTES LES MESURES GOUVERNEMENTALES PRISES DANS LE CADRE DE LA PANDEMIE COVID-19 (port du masque, lavage des mains, distanciation sociale).

Horaires d'ouverture du mas administratif :

Du lundi au vendredi
09 h 00 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 15

Le samedi matin
09 h 00 – 12 h 00

Fermé le samedi après-midi, le dimanche et les jours fériés

